

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 16 SEPTEMBRE 2018

L'assemblée générale annuelle de l'association Watsu France s'est tenue le 16 septembre 2018, à la Mercerie, Savigné-sous-le-Lude (72800).

Sont présents : Benjamin Boulan, Isabelle Cabau, Marie Descamps-Orblin, Florence Garreau, Bernadette Gwennou, Cécilia Jouis, Fabrice Levesque, Christine Mauneau, Philippe Quillien, Sébastien Rabbé, Muriel Reitzman et Hélène Tanguy.

Sont représentés par une procuration remise à l'un des adhérents présents : Bruno Degassart (Philippe Quillien), Xavier Jobin (Christine Mauneau) et Sandrine Keskin (Hélène Tanguy).

Les adhérents présents ou représentés sont donc au nombre de 15.

Philippe, président de l'association, confirme que tous les membres présents ou représentés sont à jour de cotisation.

Il ouvre la séance à 10h09 en proposant d'adresser, au nom de Watsu France, un message de remerciement et de soutien au créateur du Watsu. À cause d'un cancer de la gorge, Harold Dull vient de subir une laryngectomie totale qui lui interdira de retrouver les bassins d'eau chaude dans lesquels il a passé presque 40 années. Il continuera de participer aux travaux du conseil d'administration de la Worldwide Aquatic Bodywork Association (WABA) et d'administrer le Registre international (WABR). Cette proposition est unanimement approuvée.

Puis Philippe rappelle quelques règles relatives au fonctionnement de l'assemblée générale et à la rédaction du procès-verbal ainsi que l'ordre du jour approuvé par le bureau.

I. DÉLIBÉRATIONS

1 Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 24 septembre 2017

Philippe rappelle que ce procès-verbal figure dans le dossier électronique envoyé à tous les adhérents et dans le dossier papier remis aux adhérents présents aujourd'hui. Il propose de répondre à toutes les questions relatives à son contenu.

Le procès-verbal de l'assemblée générale 2017 est approuvé à l'unanimité.

2 Rapport moral du président

1 Philippe commence par donner et commenter quelques chiffres.

En 2017, l'association a compté 78 **adhérents**. Ce nombre s'élève aujourd'hui à 63 et, compte tenu des formations programmées, devrait être de 80-90 à la fin de l'année.

Depuis fin 2017, le nombre des **praticiens** certifiés s'élève à 12 dont 2 nouvelles praticiennes, Florence Garreau et Laetitia Langlois. Il y a par ailleurs 2 « vraies » prestataires de Watsu, Sarah Caranchini aux Bains de Saint-Thomas (Pyrénées-Orientales) et Charlotte Beneteau dans un nouveau bassin du côté d'Angers. Philippe rappelle que les séances données par les prestataires comptent pour la certification.

En réponse à une première question, Philippe indique qu'une trentaine de praticiens ont été certifiés par WABA. Toutefois, sur le site international (www.watsu-com), ceux qui ne sont pas à jour de redevance ou qui n'ont pas satisfait leur obligation de formation continue (un cours WABA de 50 heures tous les trois ans) ne sont plus recensés. Pour les praticiens membres de Watsu France, le paiement de la redevance associative inclut la redevance internationale.

En réponse à une autre question, Philippe rappelle que le « Watsu® » est une marque. Son utilisation a d'ailleurs provoqué des procès en Allemagne et en Suisse. En France, elle donne lieu à des rappels

pédagogiques ou menaçants, selon la personnalité des formateurs qui les effectuent, envoyés à des spas ou des particuliers qui utilisent abusivement la marque Watsu.

Le plénum des **formateurs** compte 3 membres : Sophie Anquetil (Healing Dance), Cécilia Jouis (shiatsu) et Philippe (Watsu et initiation à la Water Dance). Par ailleurs, Watsu France accueille des formateurs extérieurs comme Basia Szpak-Borst (Watsu 2 et 3) et Inika Spence-Whaley (Healing Dance). En 2018, une vingtaine de formations a été organisée.

Philippe dit son souhait que Bernadette Gwennou et Ophélie Goffart puissent prochainement proposer un week-end de formation de Watsu pour femmes enceintes.

Enfin, Watsu France continue d'avoir une **marge de manœuvre financière confortable** avec plus de 13 000 euros en caisse, plus 320 dollars sur son compte WABR.

En réponse à une question, Philippe exprime sa conviction que la construction d'un bassin de Watsu, surtout à Paris, ne peut résulter que de l'initiative d'un individu ou d'une société commerciale. Les investissements (en argent, en temps, etc.) sont incompatibles avec les ressources et le bénévolat d'une association.

② Le deuxième thème concerne la communication de Watsu France.

Le **site internet www.watsu-france.fr** qui fonctionne depuis le mois de septembre 2016 continue d'avoir un bon référencement (presque toujours dans le « triangle d'or », avec une position variant selon les mots-clés).

Le site permet l'intégration de **vidéos de Watsu**. Leur mise en ligne préalable sur le site de partage YouTube permet de contourner la difficulté liée au poids des fichiers. Mais cela implique d'être vigilant sur le respect des droits d'auteur attachés à la musique, sous peine du retrait de la vidéo. En revanche, la solution technique n'a pas encore été trouvée pour l'intégration des vidéos mises en ligne par Benjamin Boulan sur Vimeo (plus souple en matière de droits d'auteur musicaux).

En ce qui concerne la **messagerie**, l'évolution la plus marquante est la multiplication des questions relatives aux formations et aux possibilités de faire financer sa formation par un organisme spécialisé ou un employeur. Cette évolution résulte sans doute de la réforme de la formation professionnelle et des espoirs qu'elle semble susciter. Toutefois, ces derniers se montrent souvent illusoire dans la mesure où les financements demeurent prioritairement réservés à des formations offrant des débouchés professionnels assurés en lien avec le parcours professionnel des individus. Pour les formateurs bénéficiant d'une numéro d'activité et qui en 2019 devront être référencés sur le site Datadock (www.data-dock.fr), l'élaboration des dossiers de demande de financement représente une charge de plus en plus lourde.

Le Watsu continue d'intéresser certains journalistes ou blogueurs. Les **médias** sont variés, de la revue *Inexploré* (dossier de 4 pages en novembre 2017) à *Vogue* (mars 2018). Bernadette signale le bel article d'une blogueuse qui raconte une séance qu'elle a récemment reçue à Nuxe (www.lescartesetclaire.fr/soin-watsu-chez-nuxe-spa-paris) ainsi qu'un ouvrage comprenant une évocation du Watsu (*Derrière le mur coule une rivière. Le roman initiatique du lâcher-prise*). Par ailleurs, Philippe encourage les adhérents à lui envoyer les scans d'articles sur le Watsu pour les ajouter à ceux déjà mis en ligne sur le site de Watsu France.

Philippe évoque la **proposition de Bruno Degassart** : Watsu France pourrait prévoir un budget pour inviter des journalistes « reconnus et ciblés », sur Paris ou en province, à recevoir une séance de Watsu « en échange » d'un article dans des revues consacrées au bien-être et au développement personnel. Cette proposition fait l'objet d'une discussion. La mise en œuvre semble problématique parce que cela revient, pour Watsu France, soit à financer un praticien particulier, soit, à Paris, une société commerciale, Nuxe, qui fait payer la séance 133 euros et qui dispose au demeurant d'un service de presse.

Enfin, le comité directeur approuvé par la dernière AG a décidé de créer sur **Facebook** un groupe fermé réservé aux adhérents présents et passés de l'association Watsu France pour proposer des échanges, communiquer des informations sur des bassins, donner des avis sur des formations, etc. Il ne s'agit pas donc de faire concurrence au groupe du Watsu Francophone qui est largement ouvert. Isabelle Cabau, qui prendra en charge cette création dans les prochaines semaines, donne des précisions sur les objectifs et les modalités de ce groupe. Elle conclut en insistant sur le fait qu'il s'agira d'une expérience de cocréation et que le groupe sera ce que les adhérents en feront. L'utilisation de **Whats'app** est également évoquée, mais ne semble pas appropriée.

③ Fonctionnement de Watsu France

Philippe se félicite de la fluidité de fonctionnement du **bureau** comme du **comité directeur**.

Il donne enfin quelques précisions sur les **week-ends d'échanges**. Il y a eu 8 participants à celui du mois de mai. La nouvelle formule testée s'est montrée assez lourde pour les participants (demande d'arrhes) – d'où beaucoup d'inscriptions de dernière minute – et pour Watsu France (travail de facturation). C'est pourquoi le comité directeur a retenu la formule mise en œuvre pour l'AG, à savoir une demande d'engagement à rembourser les frais de repas en cas de désistement à la dernière minute.

Le rapport moral du président est approuvé à l'unanimité des adhérents présents et représentés.

Une pause est effectuée de 11h41 à 12h09.

③ Approbation du rapport financier de la trésorière et appréciation du budget de l'exercice suivant

En raison d'un impératif professionnel de toute dernière minute, Sandrine a dû rester à Paris, mais elle est joignable par téléphone pour répondre à des questions suscitées par ses « remarques sur les comptes » qui sont lues par Philippe :

« L'analyse des comptes de l'année 2017 fait apparaître :

- une baisse des dépenses par rapport à 2016 (2 192 € contre 5 678 €) qui s'explique par une baisse des frais de fonctionnement et par le fait que Watsu France n'a pas renouvelé sa présence au salon Zen en 2017 ;
- une légère augmentation des recettes par rapport à 2016 (2 897 € contre 2 417 €).

L'année 2017 s'achève donc avec un solde positif de 968 €. Le solde du compte d'épargne s'élève quant à lui à 10 990 €. »

AU 31/12/2016 :

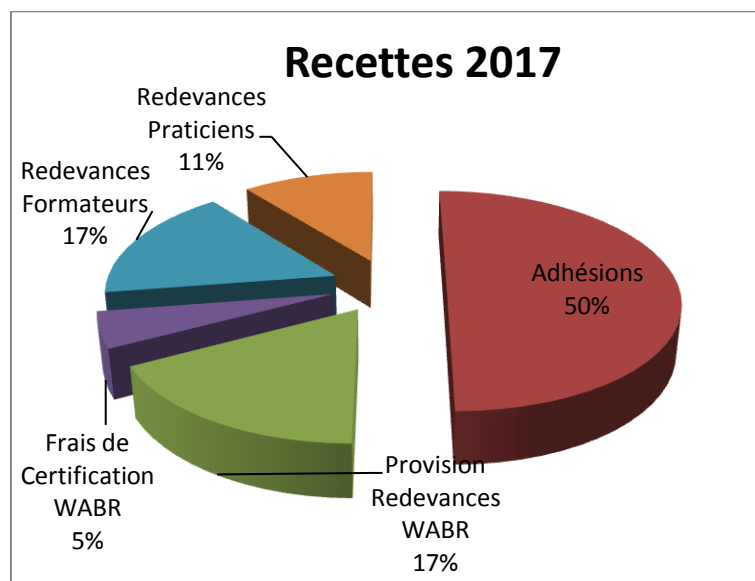
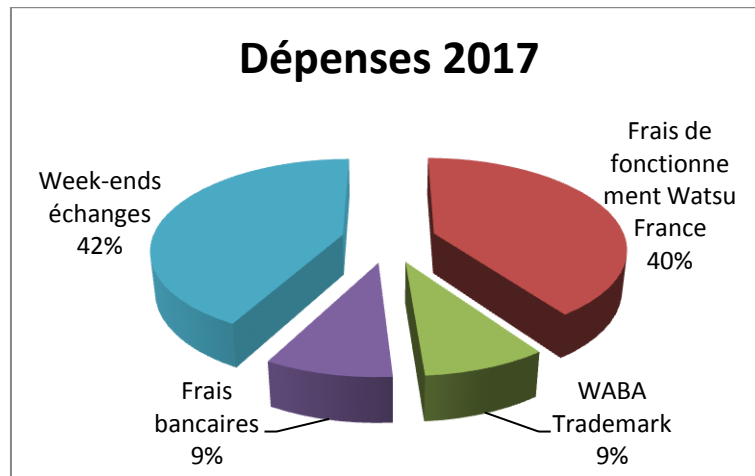
- Eurocompte : 263,12 €
- Livret : 11 311,38 €

Au 31/12/2017 :

- Eurocompte : 967,78 €
- Livret : 10 989,56 €

✓ Solde positif de l'exercice de l'année 2016 : 263,12 €

DEPENSES		RECETTES	
FRAIS FONCTIONNEMENT WATSU France (courriers, internet, assurances)	881,83	ADHESIONS 2017	1450
		PROVISION POUR REDEVANCES	500
		CERTIFICATIONS	152
WABA TRADEMARK	190,00	REDEVANCES FORMATEUR 2017	485
EVENEMENT WATSU France	925,00	REDEVANCES PRATICIEN 2017	310
FRAIS BANCAIRES	195,51		
Total	2192,34	Total	2897



En réponse à des questions, Philippe précise que :

- Watsu France a bénéficié dans les 12 mois de son abonnement à la plateforme de site internet 1&1 d'un tarif promotionnel (17,99 €), avant de passer au tarif normal (35,99 €) ;
- pour sécuriser le transfert du nom de domaine et la redirection du trafic vers le nouveau site, l'abonnement avec l'ancien webmestre a été maintenu en 2017 ;
- Watsu France provisionne régulièrement son compte WABR (par exemple 1 000 \$ soit 945,34 € en décembre 2016) afin de payer les frais de certification ainsi que les redevances des praticiens ;
- en 2017, Watsu France a, comme chaque institut de formation européen, exceptionnellement versé à WABA 380 € (dont 190 € sous la forme d'un remboursement à Georges Künzler) pour le renouvellement, valable 10 ans, de la protection de la marque Watsu.

Philippe ajoute quelques précisions sur les règles relatives aux redevances.

Le rapport financier est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

④ Montant des cotisations des membres adhérents et bienfaiteurs

Philippe rappelle que le montant de la cotisation s'élève à 20 euros pour les membres adhérents (10 euros en cas d'adhésion après le 1^{er} octobre) et 100 euros pour les membres bienfaiteurs (il n'y en a jamais eu). Ces montants n'ont pas évolué depuis la création de Watsu France.

Il propose – à titre expérimental pour 2019 – de **diviser par deux** le montant des cotisations des adhérents comme des redevances versées par les praticiens et les formateurs. Cette proposition s'explique par le fait que l'association n'a pas à court terme de projets nécessitant des dépenses importantes.

Des **propositions de dépenses** sont évoquées par plusieurs adhérents, comme l'organisation d'un week-end d'échanges supplémentaire dans un bassin plus grand. Les quelques bassins identifiés sont trop éloignés pour permettre la participation des étudiants nombreux franciliens ou impliquent un coût d'hébergement plus élevé que la Mercerie, ce qui expose Watsu France à des risques financiers plus grands en cas de désistements de dernière minute nombreux (problème déjà constaté par le passé). Par ailleurs, Philippe rappelle qu'au mois de mai, il y avait 8 participants.

Font également l'objet d'une proposition :

- le recours à un attaché de presse ;
- la contribution au financement d'une thèse sur les bienfaits du Watsu ;
- l'attribution de bourses, en fonction de critères sociaux, pour suivre des formations de Watsu.

En ce qui concerne le montant des cotisations et des redevances, Marie Descamps-Orblin formule une autre proposition qui consisterait à conserver le montant de 20 euros pour les cotisations et à appliquer la baisse de 50 % aux redevances dues par les praticiens et les formateurs.

Finalement 3 propositions sont soumises au vote :

- 1) conserver les montants des cotisations et redevances en l'état : **1 voix**
- 2) appliquer la réduction aux redevances des praticiens et des formateurs en maintenant les cotisations des étudiants à 20 euros : **6 voix**
- 3) appliquer la réduction à la fois aux cotisations et aux redevances : **8 voix**

La troisième proposition est adoptée à la majorité de 8 voix.

5 Approbation du règlement intérieur modifié par le comité directeur

Philippe rappelle que selon les statuts de Watsu France, le comité directeur a compétence pour modifier le règlement intérieur. Les amendements votés en CD sont ensuite présentés à l'assemblée générale.

La modification apportée cette année concerne l'article 17 relatif aux intervenants « extérieurs ». Philippe invite les participants à lire cet article dans le dossier.

L'objet de la modification consiste à dispenser de l'obligation d'adhérer à Watsu France « les formateurs étrangers résidant à l'étranger lorsque leur coenseignant ou leur organisateur est un formateur, un praticien ou un prestataire de Watsu France ». Cette obligation n'a au demeurant jamais été respectée, car chacun sentait bien l'absurdité à faire adhérer à Watsu France Harold Dull, Shinzo ou Alexander George.

La modification du règlement intérieur est approuvée à l'unanimité des adhérents présents et représentés.

II. COMMUNICATIONS ET DÉBATS

Prochaine modification du programme de formation

Attachée à la philosophie et à la pédagogie libérales de Harold, l'association Watsu France a pour principe de reprendre le programme international de WABA sans imposer de cours supplémentaire.

Or ce programme inclut désormais deux obligations supplémentaires pour devenir praticien de Watsu.

Philippe donne le contenu de ces deux obligations.

1) Démonstration dite d'expertise

Jusqu'à présent, la seule séance qu'un étudiant devait donner à un instructeur de Watsu pour l'obtention du titre de praticien était la « démonstration de maîtrise de Watsu 2 ».

Dorénavant le cursus comportera également une démonstration dite d'expertise d'une durée de 20 à 60 minutes qui sera donnée à un instructeur après le stage de Watsu 3. De manière dérogatoire, elle peut être donnée durant les derniers jours d'un cours de Watsu 3.

Tout praticien aura donc donné deux séances d'évaluation à un instructeur :

- une séance de compétence après le Watsu 2 (anciennement démonstration de maîtrise) ;
- une séance d'expertise après ou pendant le Watsu 3.

Philippe précise que ce mécanisme des deux séances était pratiqué de longue date par certains instituts de formation. Il est maintenant consacré au niveau international et s'impose à tous les instituts de formation.

2) Cours d'éthique de 6 heures

Dorénavant le programme de tous les instituts de formation doit comprendre au moins 6 heures d'éthique. Il est précisé que cet enseignement peut se faire en ligne (*e-learning*).

Le contenu de cet enseignement, est libre. Il convient de ne pas confondre son objet avec la gestion des processus émotionnels. La formation pourrait s'inspirer de celles qui existent déjà pour les personnels soignants ou dans les écoles de massage. Elle pourra comprendre, en plus des apports théoriques, des cas pratiques et des jeux de rôle.

Des équivalences seront bien évidemment possibles, notamment pour les étudiants exerçant des professions où l'éthique doit constituer une question essentielle (infirmier, kiné, ostéopathe, médecin...).

III. QUESTIONS DIVERSES

De **nombreuses questions diverses** ont en réalité été abordées lors des points précédents.

Pour conclure, Philippe donne la parole à Benjamin Boulan qui souhaite développer des questions relatives à la pratique du Watsu à l'**Espace des possibles** (Jardiner ses possibles), à Meschers-sur-Gironde (Charente-Maritime).

Benjamin rappelle que, pour un étudiant, l'une des meilleures possibilités de pratiquer et de donner des séances est l'Espace dont le directeur Yves Donnars souhaite favoriser le développement du Watsu.

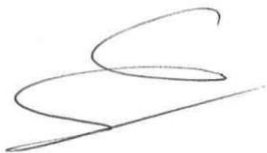
Le projet consisterait à ouvrir le bassin de l'Espace à certaines périodes où il n'est habituellement pas ouvert (petites vacances scolaires notamment). Cela impliquerait que des proposant s'engagent à en assurer l'animation.

Benjamin souligne également la nécessité d'ouvrir une réflexion sur les conditions d'accueil des « espaciers » dans le bassin, sur la manière de gérer les « états modifiés » qu'ils peuvent expérimenter (élaboration de fiches par exemple), bref d'élaborer collectivement une sorte de « code du Watsu à l'Espace des possibles ».

Ce type de réflexions légitimes aura vocation à se développer dans le groupe FaceBook de l'Asso Watsu France.

L'ordre du jour étant, en l'absence d'autres questions diverses, épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance levée à 13 h 24.

*Hélène Tanguy,
secrétaire de Watsu France*



*Philippe Quillien,
président de Watsu France*

